INSTRUCTION COMMUNE

NIVEAU DE QUALIFICATION TROIS

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 1

OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D'INSTRUCTION

Durée totale : 60 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-803/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

L'activité du PE 2 utilise des stations d'apprentissage. Les stations d'apprentissage sont une forme de travail en groupe, où les cadets apprennent à classer l'information présentée. Lors de l'organisation des stations d'apprentissage, s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour que chaque cadet soit confortable et puisse écrire l'information. Lorsque les cadets arrivent à la station d'apprentissage, tous les renseignements nécessaires devraient être déjà disponibles. Ces stations doivent être disposées assez près l'une de l'autre pour minimiser le temps de déplacement; toutefois, assez éloignées pour éviter les interruptions des autres groupes. Pour cette leçon, choisir et installer six stations d'apprentissage pour les principes d'instruction.

Photocopier les feuilles de renseignements sur les principes d'instruction qui se trouvent à l'annexe A et les feuilles de travail sur les principes d'instruction qui se trouvent à l'annexe B pour chaque station.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter aux cadets les principes d'instruction et de stimuler leur intérêt.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets d'appliquer les principes d'instruction.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, les cadets doivent être en mesure d'expliquer les principes d'instruction et la façon dont ils sont appliqués lors de la planification et de l'instruction d'une leçon.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets puissent expliquer les principes d'instruction et la façon dont ils sont appliqués lors de la planification et de l'instruction d'une leçon afin de rendre l'instruction amusante et fructueuse et d'aider l'instructeur à prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'adresse à une classe. La capacité de maintenir l'intérêt, la motivation et la soif d'apprentissage d'une classe est une habileté indispensable qui assurera aux cadets une expérience d'apprentissage positive.

Point d'enseignement 1 **Décrire les principes d'instruction**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

LES PRINCIPES D'INSTRUCTION



Principe. Vérité ou règle fondamentale sur laquelle est fondé un raisonnement ou une action.

Pour créer un environnement qui favorise la participation et l'apprentissage, l'instructeur doit suivre un ensemble de lignes directrices ou de principes lorsqu'il planifie et enseigne une leçon. Les lignes directrices fondamentales, qu'on appelle les « principes d'instruction », sont les suivantes :

- **Participation.** Des cadets qui participent mentalement et physiquement à l'apprentissage ont plus de chance de mémoriser l'information. L'instructeur doit diriger des activités qui comportent de l'action, qui contiennent des activités et qui sont excitantes. Les cadets apprennent par la pratique.
- **Intérêt.** Des cadets curieux et qui ont un lien affectif avec le sujet seront plus réceptifs à l'apprentissage. L'instructeur doit donc éveiller, susciter et soutenir l'intérêt des cadets. S'ils ne trouvent pas la matière intéressante, les cadets seront moins enclins à écouter et n'apprendront pas.
- **Compréhension.** La compréhension a rapport avec la capacité du cadet à comprendre la matière enseignée. L'empressement que montre le cadet à apprendre une nouvelle matière dépend de ce qui a déjà été enseigné; la nouvelle matière ne doit pas dépasser le niveau de connaissances des cadets. Si les cadets ne comprennent pas la matière, ils n'apprendront pas.
- **Confirmation.** La confirmation est un élément essentiel de l'apprentissage et de l'instruction. Elle donne l'occasion à l'instructeur ainsi qu'au cadet d'évaluer si l'information a été bien comprise.
- **Accentuation.** Lors d'une période d'instruction, certains renseignements peuvent revêtir une importance particulière. L'instructeur peut insister sur cette information importante en contrôlant sa voix et en utilisant du matériel d'instruction et des activités en classe.
- **Succès.** La leçon doit donner à chaque cadet l'impression qu'il s'est réalisé. Les cadets doivent quitter la classe en étant satisfaits de ce qu'ils ont réalisé durant la leçon.



L'acronyme PICCAS est utile pour se souvenir des principes d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Énumérer les principes d'instruction.

Q2. Qu'est-ce qui se passera si une leçon ne génère pas d'intérêt?

Q3. Quel acronyme est utile pour se souvenir des principes d'instruction?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Les principes d'instruction sont les suivants :

- la participation,
- l'intérêt,
- la compréhension,
- la confirmation.
- l'accentuation, et
- le succès.

R2. S'ils ne trouvent pas la matière intéressante, les cadets seront moins enclins à écouter et n'apprendront pas.

R3. L'acronyme PICCAS peut être utile pour se souvenir des principes d'instruction.

Point d'enseignement 2 — **Diriger une activité où les cadets auront à appliquer les principes d'instruction**

Durée : 40 min — Méthode : Activité en classe

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de mettre en pratique les principes d'instruction.

RESSOURCES

- des feuilles de renseignements sur les principes d'instruction,
- des feuilles de travail sur les principes d'instruction, et
- des stylos et des crayons.

PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

Aménager six stations d'apprentissage qui comprendront ce qui suit :

- des feuilles de renseignements sur les principes d'instruction,
- des feuilles de travail sur les principes d'instruction, et
- des stylos et des crayons.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Diviser les cadets en six groupes et attribuer une station d'apprentissage des principes d'instruction à chaque groupe.

2. Assigner un chef à chaque groupe. Demander au chef de groupe de désigner un secrétaire et un lecteur.

3. En se référant au principe et au sujet qui se trouvent en haut de la page, demander aux groupes de remplir la feuille de travail sur les principes d'instruction (chaque groupe ne doit remplir qu'une seule feuille de travail).

4. Après cinq minutes, demander aux groupes de se rendre à la prochaine station en suivant une rotation dans le sens horaire. Demander aux cadets de remplir la prochaine feuille de travail sur les principes d'instruction.



Demander aux groupes d'apporter leurs feuilles de travail avec eux d'une station à l'autre.



Il est important de circuler dans la salle pour faciliter les activités et aider les cadets au besoin. Si possible, désigner d'autres instructeurs pour aider à la supervision et à la facilitation.

5. Faire passer les groupes aux autres stations qui restent.

6. Demander aux cadets de partager avec les autres cadets l'information qu'ils ont notée. Dans la plupart des cas, les groupes relèveront la même information à chaque station. Si un groupe a relevé une information différente, elle sera partagée une fois la présentation terminée.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets aux stations d'apprentissage des principes d'instruction servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

OBSERVATIONS FINALES

Le fait de pouvoir décrire les principes d'instruction et de savoir comment les appliquer lors de la planification et de l'instruction d'une leçon rend l'instruction amusante et fructueuse et aide l'instructeur à prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'adresse à une classe. La capacité de maintenir l'intérêt, la motivation et la soif d'apprentissage d'une classe est une habileté indispensable qui assurera aux cadets une expérience d'apprentissage positive.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Les stations d'apprentissage doivent être installées avant le début de la leçon.

Les cadets doivent être répartis en six groupes et faire le tour de toutes les stations pendant l'activité en classe du PE 2.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A1-041 A-P9-050-000/PT-006 Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes. (1997). *Conduite des programmes d'instruction* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.